

SAVEZ-VOUS QU'IL EST OBLIGAT O IRE DE FAIRE CONTRÔLER VOTRE ÉHICULE GNC?

Roulez au Gaz Naturel en toute sécurité











C'EST LA LOI!

Selon l'arrêté du 12 juillet 2010 et le règlement CEE-ONU R110, vous devez impérativement faire contrôler vos véhicules poids lourds GNC tous les 4 ans... Mais ce n'est pas le seul cas!

Découvrez les situations où le Contrôle par Inspection Détaillé (CID) est obligatoire ou conseillé.



MCI Inspections Le bureau de contrôle spécialisé en contrôles CID de véhicules GNC

Besoin d'un CID rapidement ? Faites appel à un spécialiste : MCI Inspections.

- Des **contrôleurs expérimentés** et certifiés COFREND
- Un **bureau de contrôle indépendant**, disponible et réactif
- Des CID sur vos sites, **partout en France**
- Un rapport immédiat avec PV réglementaire saisi dans la base légale DATA-CID
- Des **tarifs adaptés** à vos besoins (multi véhicules, multi sites...)



CID Obligatoire

Votre véhicule a 4 ans ou son dernier contrôle remonte à 4 ans.

Nous plaçons notre expertise à votre service pour effectuer :

- Une inspection poussée des réservoirs GNC et des circuits haute pression selon les procédures légales
- Des essais de fonctionnement de tous les composants
- Une vérification des dispositifs de sécurité

Bon à savoir : l'absence ou la non-conformité de procès-verbal de CID lors du contrôle technique constitue un **défaut majeur**. Le véhicule est refusé sans interdiction de circuler avec obligation de contre-visite.

Notre + : Vous prenez rendez-vous, nos contrôleurs certifiés interviennent sur site, partout en France.



CID Obligatoire

Votrevéhicule GNC a été impliqué dans un accident, un incendie ou a subi des dégradations. Le système GNC a été réparé, modifié.

Notre +: nos contrôleurs expertisent l'installation GNC, évaluent les dommages et se prononcent en toute **impartialité et transparence**, sur la nécessité ou non du remplacement des composants.

En cas de besoin, nous complétons notre diagnostic par une épreuve en pression du circuit GNC

Vous recevez un **procès-verbal** détaillant chaque défaut constaté, photo à l'appui, sa gravité et les actions à entreprendre.



Vous vendez ou achetez un véhicule GNC neuf ou d'occasion.

Nous vous accompagnons pour sécuriser votre achat et/ou votre livraison.

Véhicule neuf

Les aménagements et les opérations de carrossage peuvent perturber la conformité, la maintenance et la durabilité de votre nouveau véhicule.

Véhicule d'occasion

Préservez-vous des risques juridiques et des réparations coûteuses... faites appel à un expert!

Nous intervenons à vos côtés pour **compléter vos réceptions techniques** en inspectant l'intégralité de l'installation GNC et en délivrant un procès-verbal de contrôle CID et des préconisations de remise en état.

Notre + : Nos contrôleurs interviennent aussi bien chez les concessionnaires, les carrossiers ou équipementiers que dans les garages et les exploitations.



Roulez au Gaz Naturel en toute sécurité

POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS, CONTACTEZ-NOUS



09 72 56 24 00



Montlhéry



contact@gnvtech.fr



gnvtech.fr

ILS NOUS FONT CONFIANCE:

- BIOCOOP
- GEODIS
- GT-LOCATION
- GUISNEL
- IVECO
- JACKY PERRENOT

- MERCEDES
- PETIT FORESTIER
- SAVAC
- STAF
- TCAT
- TRANSALLIANCE







